

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 17 (1971)

Heft: 11

Artikel: Aperçu sur le 49ème Congrès des Suisses de l'étranger

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-848850>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aperçu sur le 49ème Congrès des Suisses de l'étranger

C'est pas un temps splendide que s'est déroulé à Brunnen, sur les rives accueillantes du lac des Quatre-Cantons, le traditionnel Congrès des Suisses de l'étranger. Cette année, environ 500 participants arrivèrent des quatre coins du monde pour assister à cette importante manifestation.

La Commission des Suisses de l'étranger

27 août 1971, dans la matinée, alors que quelques hôtes pouvaient déjà prendre part à une visite qui figurait au programme, celle du barrage de Göschenen et de la centrale électrique, la Commission des Suisses de l'étranger de la NSH tenait sa seconde séance annuelle. Elle écouta d'abord avec attention le rapport de son Président, M. Louis Guisan, Conseiller aux Etats, sur l'activité effectuée depuis la séance de printemps. M. Guisan a parlé en premier lieu du voyage qu'il effectuera en 1972 auprès des communautés suisses des Etats-Unis. Les relations de l'Organisation des Suisses de l'étranger avec les quelque 100 sociétés suisses aux USA sont depuis longtemps beaucoup trop faibles.

En ce qui concerne l'information, on peut dire que les expériences faites en France, et dernièrement en Belgique et au Luxembourg, consistant en l'envoi du «Messager Suisse de France», respectivement du «Courrier Suisse» dans tous les foyers suisses de ces pays se sont révélées concluantes. Toujours en collaboration avec le DPF, les Sociétés suisses et le SSE, cette expérience sera étendue aux autres pays francophones (Afrique du Nord, Congo, etc) ainsi qu'en Allemagne, Autriche et Scandinavie).

En juillet 1971 s'est tenue la séance de la Commission AVS, dont le but était l'élaboration d'une proposition au Conseil fédéral sur le montant des rentes et des cotisations. Les rentes seront augmentées d'ici 1973. Dans ces séances, on traita également les cas touchant particulièrement l'assurance facultative des Suisses de l'étranger.

M. Ney, Directeur du SSE, informe ensuite l'assemblée du résultat de l'enquête du Congrès de cette année, qui a remporté un grand succès. Il rend compte du travail du Secrétariat. Les différents services ont tous été très actifs. M. Ney rapporte encore sur la législation d'application de l'art. 45bis, notamment sur l'assistance. Un projet de loi soumis aux cantons sera traité par les Chambres fédérales dans leur première séance en 1972. Malheureusement on ne peut rien dire sur la question des droits politiques, malgré plusieurs interventions auprès du DPF. Une commission d'études sera toutefois créée. (Depuis lors la dite commission a été convoquée pour une première séance. la réd.) D'autre part, le voyage de M. Ney en Afrique du Sud, Rhodésie et Madagascar lui a procuré beaucoup de contacts intéressants et fructueux avec tous les Suisses vivant dans ces pays. Le travail effectué par les Missions catholiques et protestantes et dans les hôpitaux suisses, dans des conditions extrêmement pénibles, l'a particulièrement impressionné. Il n'existe pratiquement pas de cas sociaux, les Suisses dans ces pays étant en général bien situés, situation à laquelle ils sont arrivés, non sans peine. M. Ney se penche ensuite sur le problème de la reconnaissance des certificats de maturité par

les universités suisses et de diplômes étrangers pour les professions médicales.

Programme récréatif

Le vendredi après-midi, les congressistes purent participer à différentes et intéressantes visites: visite des grottes Höllloch du Muotatal, de l'école de recrue 272 des troupes légères à Schwyz, de la fabrique de Ciment K. Hürlimann Fils SA à Brunnen, de la Maison Dettling de Brunnen (distillerie de Kirsch) et enfin des archives fédérales, de l'église paroissiale et du Turnmuseum à Schwyz. Vers la fin de l'après-midi, on assista à l'ouverture du Congrès, avec réception officielle par le Landamann de Schwyz, M. Georges Leimbacher.

Dans la soirée se tint l'assemblée générale du Fonds de solidarité. De son côté, le Secrétariat des Suisses de l'étranger se mit à la disposition des congressistes qui désiraient poser des questions ou obtenir des éclaircissements sur différents problèmes. Parmi les sujets traités: le retour des Suisses de l'étranger en Suisse, que le Secrétariat devrait déconseiller selon l'avis d'un Suisse des Etats-Unis, vu les difficultés qui surgissent parfois au moment du retour; le problème des écoles suisses à Accra, Florence et Gênes. Le même soir, les jeunes tinrent aussi leur séance.

Assemblée plénière

Samedi 28 août eut lieu l'assemblée plénière proprement dite, sur le thème «Les Suisses de l'étranger sous l'influence de deux pays».

L'assemblée débute par une courte allocution de M. Guisan, qui fut suivie des discours du Président central de la NSH, M. Jean-Claude Nicole.

Résultats d'une enquête

On put ensuite entendre le rapport du Directeur du Secrétariat des Suisses de l'étranger, M. Marcel Ney, sur les résultats de l'enquête menée auprès des Suisses de l'étranger. Lors de l'enquête sur le thème «Les Suisses de l'étranger sous l'influence de deux pays», le Secrétariat a reçu 1468 réponses en grande partie accompagnées de commentaires, de lettres et de rapports très détaillés. Le thème a été choisi pour deux raisons: avant tout connaître les problèmes qui se posent aux Suisses de l'étranger quand ils se trouvent entre deux pôles d'attraction, et ensuite voir si un rapprochement était possible entre le problème des étrangers en Suisse, qui eux aussi doivent faire face à des problèmes semblables.

Une grande partie des réponses était collective. Il y a donc environ 4000 personnes qui ont exprimé leur opinion. Ces réponses émanent de toutes les professions, de toutes les couches sociales, tous les âges et presque tous les pays. Le questionnaire comprenait quatre points: l'influence sur la vie intellectuelle, sur la vie économique, sur la vie affective et sur la vie quotidienne. Il résulte des réponses que presque tous les participants à l'enquête continuent à parler une des nos langues nationales dans leur pays de résidence, et ceci aussi avec leurs enfants. Aussi sentent-ils le besoin de s'informer réguliè-

rement sur ce qui se passe en Suisse. Dans la vie économique, le fait d'être Suisse est un avantage, et le travail suisse à l'étranger est très apprécié. En général, on semble être très tolérant à l'étranger vis-à-vis de nos immigrants. Par ailleurs, les Suisses de l'étranger s'assimilent en général très vite, mais il ne s'agit dans la plupart des cas que d'une assimilation partielle. L'attachement des Suisses de l'étranger à leur pays d'origine demande que leur pays ne les traite pas — comme l'a dit très justement un compatriote de France — en citoyens de deuxième zone. Ils attendent davantage de compréhension de la part de leur pays pour leur situation particulière.

Les conclusions de l'enquête sur le travail futur du Secrétariat sont nombreuses. D'abord le souci de la réalisation de la législation d'application de l'article concernant les Suisses de l'étranger. Ensuite, l'information des Suisses de l'intérieur sur les problèmes de leurs compatriotes à l'étranger. Ceci est d'autant plus important que les problèmes de la double influence se posent moins pour les Suisses de l'étranger pendant leur séjour à l'étranger que lors de leur retour en Suisse. Ces problèmes sont particulièrement aigus pour la réintégration professionnelle, dont il faut s'occuper d'une façon particulièrement efficace. Un autre point digne d'attention est celui des possibilités de formation pour les jeunes Suisses

de l'étranger en Suisse, possibilités qui doivent être développées.

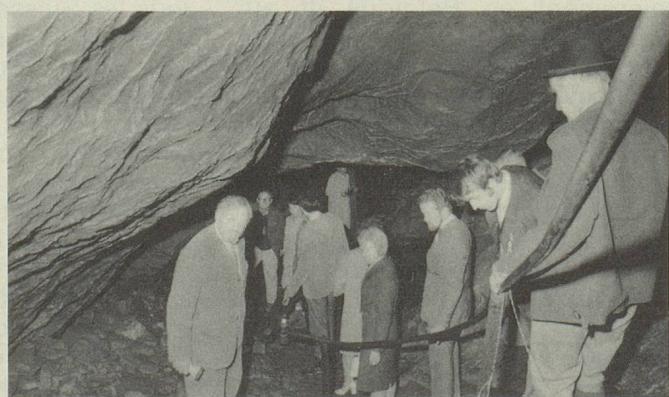
Mais il ne faut pas oublier nos compatriotes âgés qui doivent souvent renoncer à passer le reste de leur jours en Suisse à cause du manque d'accords internationaux dans le domaine de l'assurance sociale et dans celui des caisses nationales. Ensuite, l'attention des participants fut attirée par les exposés de MM. Gerardo Broggini, professeur de droit à l'université catholique de Milan, Marcel Gehrig, Président de l'Union des Suisses de France, Gerhard Opitz, Stuttgart, Gustave Müller, professeur émérite de philosophie à l'université de Oklahoma et écrivain, Berne, relatifs au thème principal du Congrès.

Le message du Conseil fédéral

La seconde partie de l'assemblée plénière fut consacrée à l'orientation sur les questions actuelles concernant les Suisses de l'étranger, à laquelle participa Me Maurice Jaccard, Chef du Service des Suisses de l'étranger du DPF, suivie d'un discours fort apprécié de M. Ernest Brugger, Conseiller fédéral, Chef du Département fédéral de l'Economie publique. Une partie de ce discours étant publiée séparément dans ce même numéro, nous nous limiterons à relever les autres points les plus importants. Après avoir transmis les salutations du Conseil fédéral aux Suisses de l'étran-



La séance de la Commission des Suisses de l'étranger.



Visite aux grottes de Höllschloß du Muotatal.

ger, M. Brugger les a vivement remerciés de tout ce qu'ils entreprennent dans le monde entier comme représentants de la Suisse. Il parle ensuite de l'art. 45bis de la Constitution Fédérale et rappelle qu'il y a déjà 5 ans qu'il fut approuvé. Certaines particularités du système politique propre à notre pays n'ont pas encore permis d'aboutir à une législation d'exécution complète, mais toutefois le nouvel article n'est pas resté une simple déclaration d'intention. Il rappelle également le nouveau règlement du Service diplomatique suisse du 24. 11. 1967. Ce règlement contient notamment des dispositions concernant la protection des intérêts privés des Suisses à l'étranger et des cas exceptionnels où une telle intervention peut être refusée ou limitée.

Quant à l'information des Suisses de l'étranger, plusieurs études ont démontré qu'elle devait être améliorée et adaptée aux exigences de notre époque. C'est ainsi que dans le courant de l'année prochaine, la plupart des pays où se trouve une colonie suisse verront la parution d'un journal destiné à tous nos compatriotes immatriculés auprès de nos représentations.

En matière militaire, il convient encore de réviser le système de la taxe d'exemption qui frappe les Suisses de l'étranger. Si celle-ci devait être conservée, le Conseil fédéral se prononcerait en faveur de l'introduction de taxes forfaitaires. En outre, à partir de l'année prochaine, la Confédération prendra en charge les frais de voyage des jeunes Suisses de l'étranger qui voudront accomplir leur école de recrue.

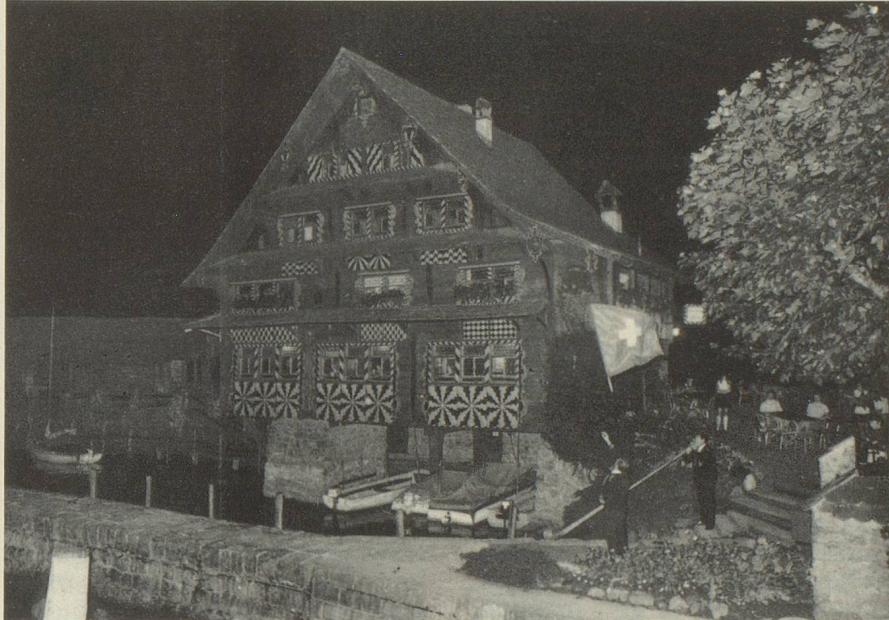
Les mesures de prévoyance sociale en faveur des Suisses de l'étranger, jusqu'ici tâche cantonale, seront désormais de la compétence de la Confédération. L'actuelle révision de notre système d'assurances sociales doit permettre de trouver une solution tenant mieux compte de la situation particulière des Suisses de l'étranger.

M. Brugger se pencha finalement sur le problème de l'exercice des droits politiques des Suisses de l'étranger, qui n'est pas sans difficultés. Même au sein de la Cinquième Suisse, les opinions sont partagées. Des propositions ont été élaborées qui devraient permettre aux Suisses de l'étranger d'exercer leurs droits politiques à condition qu'ils séjournent dans la mère patrie.

Les attraits du lac des Quatre-Cantons

Lors de la soirée du samedi, les participants eurent l'occasion de s'entretenir amicalement entre eux tout en effectuant un tour du lac fort réussi.

La dernière journée du Congrès fut consacrée à une excursion qui, après une halte au Rütli, où eut lieu un culte oecuménique, amena les participants au Bürgenstock.



Le samedi soir, à chaque halte du bateau, des groupes folkloriques accueillirent joyeusement les participants

La Nationale 2 actuellement en construction au bord du lac des Quatre-Cantons.

